



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection de l'éducation  
nationale  
ASH Adaptation

2019-2020

Affaire suivie par  
Evelyne OLIVIER

Téléphone  
02 62 92 99 30  
Fax  
02 62 20 25 31  
Courriel  
ce.9740061Y@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

Saint-Denis, le 25 NOV. 2019

Le recteur

à

Madame l'IEN-IO  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles  
s/c de mesdames et messieurs les IEN  
Mesdames et messieurs les principaux  
Monsieur le médecin de l'éducation nationale  
Madame la présidente de l'ANPEIP

**Objet : dispositif pour élèves à haut potentiel au collège – rentrée 2020**

**Références :** circulaire 2007-158 du 17-10-2017  
circulaire 2009-168 du 12-11-2009

**P.J. :** Fiche de parcours de scolarisation de l'élève

Dans le cadre de l'Ecole inclusive et de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, des dispositifs académiques d'accueil spécifiques pour les élèves à haut potentiel concernent les élèves de la sixième à la troisième dans les collèges suivants :

- le collège Montgaillard à Saint-Denis pour 48 places,
- le collège Marcel Goulette à Piton Saint Leu pour 24 places,
- le collège Hubert-Delisle à Saint-Benoît pour 40 places.

Ces dispositifs s'adressent à tous les élèves à haut potentiel qui peuvent en tirer bénéfice tant dans le domaine scolaire qu'au niveau de la socialisation.

#### **Modalités d'admission**

Le dossier est à constituer avec les pièces suivantes : une fiche à compléter (page 3), une demande écrite argumentée de la famille, un bilan scolaire obligatoire (livret scolaire unique, PPRE, écrits rédigés : bilan d'équipe éducative, bilan de compétences, points d'appui et de fragilité, description du comportement, etc.), un bilan psychologique et un test psychométrique analysé et commenté de moins de 2 ans. Les tests psychométriques seront réalisés en priorité par les psychologues de l'éducation nationale. Ceux réalisés par des professionnels certifiés seront transmis par les familles directement à la circonscription ASH sous pli confidentiel. Tout autre document jugé utile à l'instruction du dossier peut être joint. Les dossiers complets seront transmis par les écoles à l'IEN de circonscription.

Les chefs d'établissement et les IEN transmettront les dossiers à l'inspection ASH-Adaptation **au plus tard le 10 avril 2020** à l'adresse suivante :

IEN ASH Adaptation – 43 rue Léopold RAMBAUD – 97490 SAINTE-CLOTILDE

Dans le cas de passage anticipé en sixième, les décisions de l'équipe pédagogique doivent respecter le calendrier établi pour l'entrée en sixième.

Les dossiers seront examinés par une commission académique qui accordera si nécessaire une dérogation de secteur en fonction des places disponibles. Cependant, les déplacements seront à la charge des parents en cas de dérogation. A l'issue de cette commission, les parents seront informés de la décision de la commission et l'affectation se fera dans le collège de secteur si l'avis est négatif.

Une attention particulière sera apportée aux élèves EHP qui ne seront pas retenus par la commission par le biais d'un suivi spécifique (PPRE, adaptations diverses), par un accompagnement éventuel sous forme de formation de madame Lebeau, chargée de mission EHP.



2/3

Calendrier	Procédure
Décembre 2019	Transmission de la circulaire. Information aux familles concernées.
6 mars 2020	Remontée obligatoire à l'inspection ASH de Saint-Denis, avec copie à l'I.E.N. de circonscription, des listes prévisionnelles des élèves effectuant une demande d'accueil spécifique EHP au collège.
Avril 2020	<b>Constitution des dossiers</b> - Fiche de candidature élève - Demande écrite des parents - Bilan scolaire - Bilan psychologique - Tests psychométriques commentés sous enveloppe - Autres documents
10 avril 2020	Date butoir de la transmission des dossiers à l'inspection ASH.
23 avril 2020	Commission académique

Je vous remercie pour votre bienveillance en direction des élèves à besoins éducatifs particuliers dans une logique inclusive.

Pour le recteur et par délégation  
l'inspecteur d'académie  
directeur académique adjoint  
des services de l'éducation nationale



Jean-François SALLES



**Parcours de scolarisation de l'élève à haut potentiel**  
**Académie de la Réunion**

3/3

Demande effectuée par : .....  
Le : .....

**Renseignements concernant l'élève :**

Nom: ..... Prénom: .....  
Né(e) le: ..... Sexe: F o M o  
Établissement fréquenté: ..... Classe: .....  
Niveau de classe demandé:

**Renseignements concernant la famille :**

Nom et prénom du responsable légal:.....  
Adresse:.....  
Code postal: ..... Ville: .....  
Tél: 0262..... GSM: 06.....  
Email : .....

**PARCOURS SCOLAIRE** (à renseigner **obligatoirement** en nombre d'années)

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

6ème	5ème	4ème	3ème

**RECAPITULATIF DES DIFFERENTES PRISES EN CHARGE**

Aides mises en place dans la classe, dans le cycle, dans l'établissement

Effets constatés

Suivi à l'extérieur (psychologue, CMPP, orthophoniste, ergothérapeute, ...)

**Remarques particulières**